Restez **vigilants** en cette période de PLU … **adhérez** à l'

APEVA

L'APEVA a pour objet de veiller à la protection de l'environnement sur la commune de Vigoulet-Auzil, en utilisant tous les moyens à sa disposition et en entreprenant toutes les actions nécessaires pour, en particulier :

- informer et consulter les habitants sur tout ce qui touche à l'environnement, à l'aménagement et à l'urbanisation éventuelle de la commune, et les faire participer à la définition et à la protection de leur cadre de vie ;

- favoriser la communication et la concertation avec le Conseil Municipal et les administrations concernées (Préfecture, DDTM, SICOVAL, Toulouse Métropole, etc....) sur tous les problèmes concernant l'environnement, l'aménagement et l'urbanisation éventuelle de la commune ;

- intervenir à titre consultatif lors de toutes les modifications ou les révisions du PLU envisagées et veiller dans ce cadre au strict respect de la seule règlementation existante, en dehors de toute pression ou considération d'ordre politique ou personnel ;

- intervenir pour faire respecter ou modifier les règles en matière de circulation des véhicules sur le territoire de la commune ;

- préserver le cadre paysager de la commune, préserver l'identité villageoise, respecter les paysages et le cadre de vie, maintenir le village dans un écrin de verdure, veiller au maintien et à l'entretien des chemins de randonnée piétonniers, cyclistes et équestres ;

- assurer la protection du patrimoine et la maîtrise de la pression foncière, en limitant autant que possible la densification de l'habitat ;

- maintenir la pérennité de l'activité agricole sur la commune, préserver les zones agricoles existantes et, si possible, les étendre ;

- maintenir le centre du village et orienter son développement (services, densité) dans son centre naturel traditionnel (école, crèche, centre culturel, bibliothèque, église, mairie, plateau sportif, club hippique, poney-club) ;

- s'opposer, le cas échéant par la voie judiciaire, à tout projet, toute implantation, transformation ou extension d'installations pouvant nuire à la qualité de l'environnement ou contraire à la vocation résidentielle de la commune ;

- et, de manière plus générale, mener toutes les actions permettant de faire respecter l'objet de l'Association tel que défini ci-dessus.

Si vous partagez nos préoccupations ou priorités et si vous voulez nous aider dans notre action, nous vous invitons instamment à remplir le bulletin d'adhésion ci-dessous. L'adhésion familiale donne le droit de vote aux deux conjoints et à leurs enfants majeurs à charge.

.....

BULLETIN D'ADHESION À L'APEVA - 2016

Association pour la Protection de l'Environnement de Vigoulet-Auzil

NOM* : ..... Prénoms*: …….
(*pour l'adhésion familiale, mentionner tous les noms et prénoms)
Adresse : .....
Tél : ..... Email .....

☐ membre actif : ☐ individuel (20euros) ou ☐ famille (30euros)
☐ membre bienfaiteur
Chèque à l'ordre de l'APEVA à retourner à : APEVA – 3 Allée de la Guérinière – 31320 Vigoulet-Auzil

Fait à : Le : Signature :